



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA GESTION FISCALE  
SOUS-DIRECTION DES PROFESSIONNELS  
ET DE L'ACTION EN RECouvreMENT  
BUREAU P 2

Tél. : 01 53 18 18 34  
Fax : 01 53 18 95 12

Affaire suivie par Mireille Damerval

N/Réf. : CE08-1169

Paris, le 18 AVR 2008

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention de la Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, qui m'a chargée de vous répondre, sur les difficultés financières rencontrées depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 par les professionnels des bateaux écoles, en raison de la réforme du permis de plaisance et de la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur.

Cette réforme, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, vise à soumettre, d'une part, les établissements de formation à un agrément de l'administration et, d'autre part, les formateurs à une autorisation d'enseigner et enfin à réformer le contenu de la formation du permis de plaisance.

Il apparaît que cette réforme a entraîné dans un premier temps une augmentation de la délivrance du nombre de permis suivie d'une diminution depuis le début de l'année 2008. Cependant, la baisse d'activité évoquée et les difficultés financières qui en résultent devraient rester passagères et ne pas perdurer au cours de l'année.

En conséquence, chaque professionnel concerné par ces difficultés est invité à se rapprocher du service des impôts des entreprises dont il relève, afin de convenir d'une solution adaptée, en fonction de la variation de recettes qu'il a pu constater.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

La sous-directrice

Maxime GAUTHIER

Monsieur Pierre BOST  
Président de la Fédération Nationale des Bateaux Ecoles  
19, rue Vis  
29000 QUIMPER

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

139, rue de Bercy - Télédéc 146 - 75572 Paris Cedex 12